

Taxe d'apprentissage 2026

Pour un enseignement professionnel d'excellence.

Choisir de verser votre solde de la Taxe d'apprentissage à notre lycée, c'est nous offrir la possibilité de mettre en œuvre une formation de qualité.

NOS PARTENAIRES

Nos principaux partenaires sont :

les entreprises, le CFA académique, le GRETA de Toulouse, Fibois Occitanie, le CRITT Bois Occitanie, l'Ameublement Français, la Chambre française de l'agencement, CMQ Forêt Bois Occitanie

Nous sommes adhérents :

- à la Plateforme Technologique bois Occitanie (PFT);
- au SYNABEL (syndicat de la signalétique);
- au CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment).



NOS FORMATIONS

Bac Professionnel :

- Technicien Menuisier Agenceur,
- Etude et Réalisation d'Agencement,
- Technicien de fabrication bois et matériaux associés

FCIL Technicien de finition en Bois et matériaux associés

Brevet de Technicien Supérieur :

- Développement Réalisation Bois
- Etude et Réalisation d'Agencement

Licence professionnelle :

- Chargé d'affaire en agencement



COMMENT NOUS VERSER LE SOLDE DE VOTRE TAXE ?

Notre établissement est éligible au versement du Solde de la taxe d'apprentissage.

Il s'effectue via la **Plateforme SOLTEA** gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Accessible par les entreprises à partir du **26 mai 2026**, elle permet à celles-ci de désigner les établissements bénéficiaires de leur solde de taxe d'apprentissage.

NOUS CONTACTER

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre :
 service Bureau des Entreprises :
bde-lp-revel@ac-toulouse.fr
 Tel : 05 61 83 57 49 (standard lycée)

Guy Troupel
 Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques :
guy.troupel@ac-toulouse.fr
 Tel : 06 24 25 39 80

NOUS IDENTIFIER

Lycée Professionnel de l'ameublement
 Siret : 193 100 880 00015
 UAI : 0310088C
 Adresse : rue André Charles Boulle
 31250 Revel